

Modification au titre de la redevance ordures ménagères

Questionnaire à remplir et à retourner

Rappel du règlement :

L'appréciation des personnes à charge du foyer s'effectuera sur les bases fiscales (TH et IRPP).

Les étudiants, même s'ils ont domicile distinct pour leurs études, doivent figurer sur la redevance d'OM de leurs parents, du moment qu'ils apparaissent sur la TH ou sur l'avis d'imposition de ceux-ci.

Identification du redevable :

Nom :

Prénom :

Pour les concubins ou toutes personnes vivant ensemble (mère, filles...) indiquer les deux noms

Demeurant :

Dont la résidence est située.....

Nombre de personnes composant le foyer :

Résidence secondaire : oui non

Redevable ayant opté pour le prélèvement automatique oui non

Raisons de la modification :

Départ Date :(joindre tout justificatif : voir au dos)

Nombre de personnes parties :

Nouvelle adresse.....

Fournir un RIB si non prélèvement automatique

Décès Date :(joindre certificat de décès)

Nom de la ou des personnes restant au foyer :

Fournir un RIB si non prélèvement automatique

Arrivée Date :(joindre justificatif)

Nouveau foyer Naissance Adoption Famille d'accueil

Ancienne adresse (sauf pour les naissances).....

IMPORTANT afin d'éviter les doublons de facturations sur le territoire de la CCAVM

Nombre de personnes composant le foyer :

Autres cas

Précisez :

DATE ET SIGNATURE

La régularisation sera effectuée dès réception de ce questionnaire accompagné des JUSTIFICATIFS
VOIR AU DOS POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

*Vous venez d'arriver sur le territoire de la CCAVM
Vous voulez opter pour le prélèvement automatique,
Contactez le service facturation ordures ménagères au 03.25.87.31.50*

Vous avez des questions relatives à votre facture d'ordures ménagères , comment faire ?

Tout changement de situation doit être signalé à la Communauté de Communes d'Auberive Vingeanne et Montsaugeonnais, service facturation ordures ménagères

Contact : Joëlle DECOK ☎ 03.25.87.31.50 ✉ joelle.decok@ccavm.fr

Quels documents à fournir pour obtenir une régularisation ?

Le questionnaire que vous trouverez ci-joint, accompagné **des justificatifs** suivants :

- **POUR LES DEPARTS** : attestation du nouveau domicile de la personne ou du foyer concerné, avec une date mentionnée pour prise en compte de la régularisation (facture contrat EDF, contrat de bail, acte d'achat ou de vente...)

Pour les étudiants ayant un domicile distinct de leurs parents, joindre un justificatif comptable : facture, quittance de loyer, etc.

- **POUR LES DECES** : acte de décès, accompagné du nom des héritiers et/ou du notaire
- **POUR LES PERSONNES EN MAISON DE RETRAITE OU EN FAMILLE D'ACCUEIL** dont la résidence est inoccupée : **une attestation du maire de la commune.**

Vous souhaitez opter pour le prélèvement automatique , comment faire ?

Vous devez retourner à la Communauté de Communes d'Auberive Vingeanne et Montsaugeonnais:

1. le contrat portant règlement financier complété et signé
2. l'autorisation de prélèvement automatique signée et accompagnée d'un RIB ou RIP.

Ces documents sont à retirer à la communauté de communes d'Auberive Vingeanne et Montsaugeonnais ou sur le site ccavm.fr.